L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 10 MARS 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne traversent pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 43 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 12 mars.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 19 mars
LA BOURGOGNE Frangeul, samedi, 26 mars

Prix du passage pour le Havre.
Premiere cabine (vin compris).....$80 $100 et $120
Deuxieme cabine et retour à prix réduits.....$60
Entrepont, $20, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
A.D. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 16 mars à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER.
Capt. P. Kemble,
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai 1 an Rue Carondelet No 41

Ligne régulière du haut de la côte

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de ce jour :
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et ports intermédiaires intermédiaires.
ASSORTION.
Part tous les Lundis et Jeudis, à 5 heures p. m.
WEISIPER,
Partiront de MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.
B. RIVET, Agent.

MANDEVILLE COVINGTON ET ABITA SPRINGS
LE STEAMER
NEW CAMELIA,
A partir du 14 octobre 1886, partira de Mandeville à l'arrivée du train du dépôt Pontchartrain du pied des Champs Elysées.
Mardi, à l'arrivée du train de midi.
Jeudi, à l'arrivée du train de midi.
Samedi à l'arrivée du train de 3 heures P. M.
Retour, laissant Old Landing.
Lundi.....5 A M
Mercredi.....7 A M
Vendredi.....7 A M
Le temps et le temps le permettront.
Pour plus ... s'adresser au dépôt du chemin de fer Louisville & Nashville à la ligne du district.
W. G. COYLE, Agent.
Mai— No 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
—AND—
TEXAS RAILWAY,
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1.....9.00 A. M.	No 2.....5.00 P. M.
No 3.....6.25 P. M.	No 4.....10.04 A. M.
No 5.....10.00 A. M.	No 6.....3.45 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis, ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge et entre Vicksburg et Burdette.
Les trains Nos 3, 4 et 5 s'arrêtent à toutes les stations réguliers et à toutes les flagstations.
Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.
Les trains 1, 2 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du N. S. et P. et V. et M.
Les trains Nos 1 et 2 correspondent à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
Les trains 3 et 4 vont de la Nile Orléans à Greenville.
Des Pullman Buffet sleepers accompagnent les trains de la Nile Orléans à Louisville No. 1, et Pullman and Monarch Sleepers entre la Nile Orléans, Little Rock, Fort Smith et Pullman sleeper de la Nile Orléans à Vicksburg.
JOHN BRADLEY
Agent Général
A. J. KNAPP 1/2 F. A. P. A.
R. F. REYNOLDS
Agent Commercial.

Route au sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Mississippi.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La & Tex. R. R. & S. S. Co.
Départ de la N. Orléans | Arrivée à la N. Orléans
No 20 Express 8.00 p.m. | No 19 Express 7.20 a.m.
No 200 Local 4.30 p.m. | No 201 Local 6.20 p.m.
Chars directs entre New Orleans Houston et Galveston sans changement, et avec un changement à San Francisco.
Journée à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars directs à retenir tous les jours au bureau de la Compagnie.
A. C. HUCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. J. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Cescent Insurance Company.

67 et 69. rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1848 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré remises contre des polices d'incendie.
W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice Président
THOS. E. RICE.....Secrétaire
Directeurs:
Joseph Rowlins, Laurence T. Rood, Geo. W. Settel, Sam'l H. Kennedy, W. H. Conger, Alfred Moulton, U. Matthews, W. R. Lyman, Harry I. Hyam, Chas. H. Dolsen, J. J. Reiss, S. C. Conlon, Lucien Delery, Charles Newman, N. D. Wallace, M. Gillis, R. F. W. Bachman, C. K. David, Wm. Gartz, A. Rosenfield, John D. Fisher, Chas. E. Rice, Joseph Kohn, Charles M. Whitney, D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 janl 86—1an

ASSURANCES.

Quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES RECUES.

Sur les risques d'incendie	$275,976 40
Sur les risques de la rivière	10,224 56
Sur les risques de mer	9,260 54
	$294,861 60
A ajouter :	
Primes non acquises de 1885	60,569 31
Total des primes	$355,450 91
A ajouter :	
Intérêts et profits et pertes	$ 34,549 04
Sauvetage	426 66
	34,975 70
Revenu total	$390,426 61
A déduire : Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$120,616 67
Sur les risques de la rivière	4,884 23
Sur les risques maritimes	1,965 24
	$127,466 74
Primes remboursées, cancellations, commissions et réductions	77,947 66
Réassurances	14,487 18
Taxes et licences	3,930 06
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies, réassurances et Machines Babcock, loyer, impression, etc	30,428 90
	$254,270 54
Surplus	$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1885	$ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Balance	18,358 06
	$136,156 07

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie	$175,959 67
Primes de mers	4,300 08
Primes de rivières	2,240 24
Primes totales	$182,505 99
A ajouter : Risques non expirés de 1885	41,769 60
Primes totales	$224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc	23,813 96 4
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68—11,699 28
Fonds de surplus de 1885	17,000 00
Total	$252,974 87
Pertes payées—	
Sur les incendies	60,172 06
Sur les mers	414 41
Sur les rivières	4,498 46
	$65,164 93
Réassurances	36,483 42
Réfractions et primes remboursées	51,635 06
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54—102,554 95
Surplus total	$99,419 92
Réserve pour—	
Primes non acquises	37,801 16
Pertes non payées	13,251 74
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1887	10,000 00
Fonds de surplus de 1886	19,367 02
	$90,419 92

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29,992 58
Prêts et nantissements	17,950 00
Prêts et hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	116,404 00
Actions de banques et autres valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,532 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WERNER, Secrétaire.
Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.
Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02 a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.
DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER. JAS. D. EDWARDS.
J. J. WECKERLING. LOUIS GRUNEWALD.
J. HASSINGER. F. W. DIELMAN.
GEO. E. BRAUGHIN. JOHN THORN.
FRANK VATTER. J. J. MEYERS.
HERM. CURTIUS. A. G. RICKS.
J. J. JANSEN. W. W. HUCK.
J. E. MERILH. C. E. FISCHER.

Rédaction—Corrections—Traductions
Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
Dr. C. TESTUT,
Rue St. Louis, No 76 ou à l'imprimerie du Carteau, No 66. 25 m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
District pour la paroisse d'Orléans—
T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la majorité des leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire en cette ville, le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but délibérer sur les affaires des dite pétitionaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. EIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3t en 30jours

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Teutonia
De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$147,961 83
Sur les risques maritimes	14,025 64
Sur les risques de rivières	13,829 57
	$175,816 74
Primes non acquises pour 1885	68,676 43
	$244,493,17
A déduire :	
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 92
Pertes payées sur les risques maritimes	6,667 43
Pertes payées sur les risques de rivières	6,395 34
Réfraction et commission	20,109 90
Réassurance	29,178 01
Primes remboursées	9,737 43
Dépenses d'agence	1,138 27
Dépenses, taxes, licences nettes d'intérêt	9,123 19—147,968 90
	$ 96,526 27
A ajouter :	
Intérêt et profits et pertes	$ 34,549 04
Sauvetage	426 66
	34,975 70
Revenu total	$390,436 61
A déduire : Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$120,616 67
Sur les risques de rivières	4,884 23
Sur les risques maritimes	1,965 24
	$127,466 74
Primes remboursées, cancellations, commissions et réductions	77,947 66
Réassurances	14,487 18
Taxes et licences	3,930 06
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies, réassurances et Machines Babcock, loyer, impression, etc	30,428 90
	$254,270 54
Surplus	$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1885	$ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Balance	18,358 06
	$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 50,299 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, aux intérêts	$101,250 00
$120,000 bons remboursables de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Urosjman)	129,000 00
$50,000 bons à prime de la ville de la Nile Orléans	56,500 00
$20,000 bons à pour cent de la Louisiane	16,025 00
	$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange	50 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
25 actions N. O. Warehouse Co	525 00
Un bon du St. Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de collection	37,629 69
Meubles, accessoires, coffres fort, mappes, etc	2,000 00
	$429,600 39

PASSIF.

Capital actions payées	$300,000 00
Fonds de réserve	3,256 50
Dividendes non payés	1,024 63
Réserve pour risques non expirés	70,842 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST RUTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.
A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires sur demande, l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.
14jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.
Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans:
J. P. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RUDOLPH WORSTE
A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident
CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE District pour la paroisse d'Orléans—Emile Laroussin vs ses créanciers.—No. 20,274.—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Laroussin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Ligier, notaire en cette ville, le LUNDI, 26me jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 9 février 1887.
(Signé) N. H. EIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
27fév—3t en 30jours

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 128 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$448,790 46
Sur les risques de mer	3,169 43
Sur les risques de rivière	86,061 04
	$538,020 93
A ajouter : Primes non acquises au 1885	104,534 14—$639,555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes	19,883 00
	$659,438 16
A déduire : Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06
Pertes sur les risques de mer	30,195 14
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41
	$280,480 61
Réfraction	6,305 25
Réassurance	21,796 81
Primes remboursées	76,599 86
Commission	3,190 75
Bureau des assurances, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,186 76—$414,965 99
	$244,472 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées	25,000 00
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886	19,942 75
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
	$100,532 42
	$144,472 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	23,316 67
Prêts sur nantissement	38,882 00
Rente pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	37,968 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,401 84
Biens fonciers	4,696 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre fort	3,044 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,992 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dû Vendu de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887,
M. T. DUCROS Notaire.
No 128 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Premier Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DITE—
LOUISIANA INSURANCE CO.
OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est à dire depuis sa fondation du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.
Reçues
Primes sur les risques d'incendie.....$125,127 87
Primes sur rivières.....1,338 66
Primes sur mer.....780 65—$127,256 90
A déduire :
Réassurances.....1,996 01
Réfractions et commissions.....25,984 98—27,979 99
$99,276 91
A déduire :
Pertes payées sur les incendies.....52,393 78
Pertes payées sur les rivières.....729 17
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées.....21,225 12
Réclamations payées au compte des profits et pertes.....468 06—75,816 13
$23,460 78
A ajouter :
Intérêt.....4,120 45
$27,581 23
A déduire :
Traitements, frais généraux, taxes, annonces etc., pour 16 mois.....21,802 75
$5,778 48
Réserve :
Primes non acquises.....$5,778 48

ACTIF

Billets à recevoir, prenant bil garantis par lasmen ts, billets à primes et billets des divers étant pour 40 0/0 du capital souscrit garantis dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payés	$161,350 00
Effets mobiliers	1,977 18
Comptant en caisse, dans les banques et dans les mains d'agents	24,880 08
	$188,353 60—$188,353 60

PASSIF.

Capital	$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes pour les risques non expirés	21,225 12
	5,778 48
	$188,353 60—$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier
22jan—1m

ASSURANCES.

Quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie	$175,959 67
Primes de mers	4,300 08
Primes de rivières	2,240 24
Primes totales	$182,505 99
A ajouter : Risques non expirés de 1885	41,769 60
Primes totales	$224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc	23,813 96 4
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68—11,699 28
Fonds de surplus de 1885	17,000 00
Total	$252,974 87
Pertes payées—	
Sur les incendies	60,172 06
Sur les mers	414 41
Sur les rivières	4,498 46
	$65,164 93
Réassurances	36,483 42
Réfractions et primes remboursées	51,635 06
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54—102,554 95
Surplus total	$99,419 92
Réserve pour—	
Primes non acquises	37,801 16
Pertes non payées	13,251 74
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1887	10,000 00
Fonds de surplus de 1886	19,367 02
	$90,419 92

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29,992 58
Prêts et nantissements	17,950 00
Prêts et hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	116,404 00
Actions de banques et autres valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,532 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WERNER, Secrétaire.
Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.
Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02 a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.
DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER. JAS. D. EDWARDS.
J. J. WECKERLING. LOUIS GRUNEWALD.
J. HASSINGER. F. W. DIELMAN.
GEO. E. BRAUGHIN. JOHN THORN.
FRANK VATTER. J. J. MEYERS.
HERM. CURTIUS. A. G. RICKS.
J. J. JANSEN. W. W. HUCK.
J. E. MERILH. C. E. FISCHER.

FEUILLETON.

No 33 Commencé le 30 janvier.

L'ÉCAILLÈRE

—PAR—
GEORGES PRADEL.
—DEUXIÈME PARTIE
—Suite—

On avait abandonné Raoul Delahaye et sa mère, du moment que l'on pouvait croire que la fortune leur souriait encore. Mais dès lors qu'elle leur était devenue contraire, il fallait avant tout leur venir en aide.

Mais la fraîcheur et l'honnêteté dans les yeux de ce garçon là, — s'écria Antoine Monbreuil qui s'y connaissait. — Je vas savoir de quoi il retourne.... et s'il n'est pas coupable, comme j'en suis certain.... eh bien! il nous trouvera prêts à l'aider, à le défendre....

Le défendre!... c'était bientôt dit, il fallait encore le pouvoir....

En sortant de chez M. de Noignes, Antoine Monbreuil se rendit au palais de justice.

Ce qu'il voulait savoir tout d'abord, c'était le nom du juge d'instruction chargé de l'affaire de Raoul.

M. Verney était un jeune magistrat fraîchement nommé, et très fier de ses prérogatives. Antoine Monbreuil s'en aperçut, sitôt son entrée dans le cabinet du juge, où il fut admis, après avoir fait passer sa carte, et avoir annoncé qu'il venait pour "l'affaire Delahaye."

Peut-être, pour mener la chose à bien, dès l'abord, eût-il fallu d'un côté un magistrat plus expérimenté, de l'autre un homme moins prompt et moins vif qu'Antoine Monbreuil.

M. Verney était bien de sa personne, correct et froid, comme il convient.

De la main il indiqua un siège au visiteur et, après le salut d'usage, lui dit :

—Vous avez demandé à me voir, monsieur, je vous écoute.

—Monsieur, — répliqua le brave Antoine qui, mens le savons, n'y allait pas par quatre chemins, — si je ne commets pas une indiscrétion, je désirerais savoir ou en est l'affaire de M. Raoul Delahaye?

Il y eut un silence, Monbreuil ayant appuyé à dessein sur le mot "monsieur."

—Vous êtes parent de l'accusé? fit M. Verney.

Antoine secoua la tête.

—Non, monsieur, — répondit-il, — de ses amis, de ses *grands* amis seulement.

Le juge d'instruction eut un mouvement de lèvres, exprimant ainsi que M. Monbreuil choisissait singulièrement ses amis.

—Mon Dieu monsieur, reprit le magistrat,—je ne vois aucun inconvénient à vous donner tous les renseignements que vous désirez connaître. L'affaire est des plus simples, et de plus tellement avancée, que je la regarde comme terminée. Je ne m'en occupe même plus.

—Ah! — s'écria Antoine en laissant voir son ébahissement, cette affaire vous paraît des plus simples ? ? ?

—Sans doute. La preuve du crime est palpable, tangible. Les billets volés par Raoul Delahaye ont été retrouvés chez lui, dans un portefeuille lui appartenant.

Et M. Verney regarda Monbreuil bien en face, pour juger de l'effet que ces paroles allaient produire sur lui.

Antoine secoua la tête.

—Vous n'êtes pas convaincu? reprit le jeune magistrat, — alors, je crois que vous ignorez les détails de l'affaire.

Et, en quelques mots, il exposa les circonstances du vol, les billets marqués par M. Berral, et la découverte du portefeuille.

C'était tellement net, tellement précis, qu'Antoine demeura atterré.

—Monsieur, — reprit-il après un silence.—Raoul a-t-il avoué le vol dont on l'accuse?

M. Vernoy baissa imperceptiblement les épaules.

—Eh! monsieur!... qu'importe son aveu! Un coupable nie toujours l'évidence ,, Les preuves sont là, je vous le répète, indéniables.... Les billets ne sont pas allés se cacher d'eux-mêmes dans le portefeuille....

—Enfin, — répliqua Antoine, —il n'a pas avoué.

—Non!.. on ne peut lui arracher la vérité... et son système de défense se repose sur rien. Je vous avoue même que pour un garçon intelligent, — car il a l'air d'être très intelligent,—c'est enfantin.

—En quoi consiste son système de défense?...

—Il prétend ignorer comment le portefeuille a pu se trouver dans le vase placé sur la cheminée.... Je vous le répète c'est enfantin!.. c'est ridicule.... Il ferait bien mieux d'avouer, et d'obtenir au moins par la franchise et le repentir l'indulgence du tribunal.

—Mais s'il n'est pas coupable ?....

M. Vernoy s'impatienta.... Après ce qu'il venait d'expliquer, comment l'ombre d'un doute pouvait persister dans l'esprit de son interlocuteur?

Il eut un mouvement de tête, comme pour dire qu'il n'avait pas de temps à perdre, et que l'audience accordée par lui avait assez duré.

Mais Antoine Monbreuil était d'une opiniâtreté que rien ne déconcertait lorsqu'il se croyait dans le vrai et dans le juste.

M. Verney, voyant qu'il ne bronchait point, fit mine de se lever, pour lui donner congé.

D'un geste de la main Monbreuil le pria de lui accorder quelques instants encore.

—Monsieur, — lui dit-il d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme, — vous comme moi, nous cherchons la vérité dans cette affaire.

—Pour moi, elle est connue,—fit le juge d'un ton sec,—et je n'admets même point que l'on puisse insister.

Les mains de Monbreuil se crispèrent. Il se contint.

—Si je m'emballe, si je me mets en colère, je n'obtiendrai rien.

—Je vous fais toutes mes excuses,—dit-il d'une voix posée,—mais j'ai en moi une conviction inébranlable.... tant que Raoul ne m'aura pas avoué lui-même son crime, je ne croirai point à sa culpabilité.

—Libre à vous.

—Non! je ne puis admettre qu'un garçon foncièrement honnête, un type de loyauté, commette une action honteuse, un crime!

—Cela se voit tous les jours, monsieur.

—Eh! ce qui se voit chaque jour ainsi,—répliqua vivement Antoine,—c'est qu'un innocent est victime d'une machination infâme....

—Remans!

—Ailleurs que dans les romans, monsieur le juge d'instruction..... Eh! je serais désolé de vous froisser, mais la justice est aveugle, on la représente justement avec un bandeau sur les yeux, et elle peut se tromper.... Cela lui est arrivé nombre de fois.

—Pas dans cette circonstance, fit M. Vernoy, avec un sourire au verjus.... Enfin, monsieur, continua-t-il d'un ton sec, —que désirez-vous ?.....

—Je crois, j'ai la conviction profonde que si Raoul Delahaye est coupable, il m'avouera son crime. Il a pour moi une affection sérieuse.... Je crois avoir sur lui une influence réelle.... Et, s'il est coupable, je vous jure sur l'honneur, monsieur, que je ne chercherai point à entraver l'action de la justice : que je ne ferai rien, vous entendez bien, rien au monde, pour lui épargner le châtiment qu'il aura mérité.

L'accent de Monbreuil était empreint d'une loyauté, d'une fermeté telles, que le jeune magistrat se sentit ému malgré lui.

—Vous désirez voir l'accusé, monsieur, —dit-il d'un ton moins raide,—je vous l'accorde, tâchez d'obtenir de lui un aveu.... C'est la seule chance qui lui reste pour avoir droit à l'indulgence, je vous le répète. Mais votre affection pour ce garçon vous abuse.... Vous-même, vous serez le premier à reconnaître votre erreur.

Monbreuil s'inclina en remerciant :

—Oh est-il ?

Tandis qu'il posait cette question, M. Vernoy écrivait rapidement quelques mots sur une feuille imprimée.

—L'instruction est régardée par moi comme terminée.... Il était à la Conciergerie, on l'a transféré à Mazas.

Au nom de Mazas, si brave qu'il pût être, Antoine Monbreuil ne put réprimer un frisson.

Raoul à Mazas!.... Quel désespoir!

.... Quelle torture!.... Et si, comme il le croyait toujours, il était innocent!...

—Et si je vous apportais les preuves de....

—De sa non-culpabilité,— fit le magistrat,—oh! de grand cœur. Je serais le premier à reconnaître que je me suis trompé. Mais, malheureusement, monsieur, je crois que je puis prendre cet engagement sans me compromettre.

—Moi! j'espère!.... —fit Antoine en prenant congé.—Malgré tout, j'ai en moi une conviction intime qui n'a pu être ébranlée.

D'une traite, Antoine Monbreuil courait à Mazas.

En entrant dans la cellule de Raoul, le cœur lui battait violemment.

—Oh! vous! vous! s'écria le jeune homme en se jetant à son cou, et en fondant en larmes.... J'étais bien certain de vous voir!

Et, se reculant, il ajouta :

—Vous ne m'avez point cru coupable, vous, au moins ?....

—Non, mon enfant!..... non!.... Et la preuve, c'est que je vous tiens sur mon cœur, c'est que je vous embrasse, que je vous donne la main.

Et le brave Antoine, après avoir de nouveau embrassé Raoul, s'essuya les yeux, car il y pointait une humidité qui n'était pas naturelle.

—Alors!—fit le jeune homme avec amertume, il n'y a que ma mère et vous qui ne doutez point de moi!.....

Il y en avait d'autres, et Monbreuil s'empressa de le lui apprendre : Mme de Noignes, le comte, Pierre..... tous croyaient en lui!.....

Un sentiment de bien-être inonda l'âme du malheureux pour la première fois depuis le jour maudit!

Il avait tant souffert!..... Le désespoir s'était tant acharné sur lui!

Antoine faisait tous ses efforts pour calmer l'émotion de Raoul, et aussi la sienne. Les instants étaient comptés.... Et il voulait faire son enquête lui-même.

—Voyons!—s'écria-t-il en tenant les deux mains de Raoul dans les siennes.— voyons, mon cher enfant,—dites moi toute la vérité.

Le visage du jeune homme, qui s'était rasséréné, se rembrunit de nouveau.

La scène, d'ailleurs, était navrante.

Monbreuil occupait le seul escabeau de la cellule, Raoul s'était ass